

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 6 février 2023

Déploiement en Haute-Saône du fonds d'accélération pour la transition écologique, dit « fonds vert »

L'État s'engage massivement aux côtés des collectivités locales en faveur de la transition écologique en mobilisant, au niveau national, 2 milliards d'euros, soit 72 millions d'euros en Bourgogne Franche-Comté, dont plus de 5,5 millions d'euros en Haute-Saône. Le fonds vert repose sur la conviction que les collectivités territoriales tiennent un rôle essentiel pour la décarbonation et l'adaptation au changement climatique.

Ce fonds se décline en plusieurs mesures dont 10 sont susceptibles d'être mobilisées en Haute-Saône et ont été présentées en réunion d'information aux élus le 2 février 2023.

Grâce aux formulaires « démarches simplifiées » accessibles depuis le site « Aides territoires », les collectivités peuvent dès aujourd'hui déposer leurs demandes de financement en matière de performance environnementale (rénovation thermique des bâtiments publics, tri et valorisation des biodéchets, modernisation de l'éclairage public), d'adaptation des territoires au changement climatique (renaturation des villes et villages, prévention des risques) et d'amélioration du cadre de vie (sobriété en matière de mobilité et d'usage du foncier, préservation de la biodiversité).

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Les services de l'État en Haute-Saône sont mobilisés pour accompagner les collectivités et leurs groupements dans leurs projets et peuvent être contactés à l'adresse suivante :

fonds-vert@haute-saone.gouv.fr



Aides-territoires | Fonds vert

aides-territoires.beta.gouv.fr

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  